

> ÉDUCATION PRIORITAIRE

La FSU lance une enquête spéciale sur l'éducation prioritaire !

Le ministère a ouvert un chantier sur l'éducation prioritaire. Une demi-journée banalisée sera organisée en octobre dans les réseaux et ECLAIR ; en novembre/décembre auront lieu des assises académiques ou inter-académiques.

La relance de l'éducation prioritaire constitue un enjeu décisif pour permettre la nécessaire démocratisation du système scolaire : tous les acteurs sont concernés.

Pour la FSU, il est donc très important d'associer l'ensemble des personnels à cette réflexion. C'est une condition indispensable pour espérer (ou obtenir ?) une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire.

Nous proposons donc aux personnels de l'Éducation nationale de faire un bilan et de montrer leurs priorités pour l'avenir.

C'est pourquoi la FSU lance une enquête spéciale sur l'éducation prioritaire. ■

Cette enquête est consultable et peut être remplie en ligne sur :

<http://questionnaires.fsu.fr/limesurvey/index.php/119655/lang-fr>

Les résultats de cette enquête seront rendus publics en octobre

Sommaire

- > Le lycée professionnel oublié, fait mieux que l'apprentissage **P 2**
- > BO n° 33, 34, 35 et 36..... **P 2 à 12**

- > Mise en place de la réforme de la formation des enseignants et CPE **P 3-4**
- > Programmes d'Histoire-Géo : un changement de régime, mais pas une révolution **P 5**

- > À propos de la charte de laïcité..... **P 6-7**
- > Lettre à la DGRH **P 7**
- > Racheter ses années de non-titulaires, c'est possible ? **P 7**
- > Texte action du CN **P 8 à 13**
- > Film documentaire militant recommandé **P 14**

COMMUNIQUÉ
du SNUEP-FSU,
Paris, le 1^{er} octobre 2013

FORMATION PROFESSIONNELLE : LE LYCÉE PROFESSIONNEL OUBLIÉ, FAIT MIEUX QUE L'APPRENTISSAGE >

Au moment où une loi sur la formation professionnelle est en préparation, le gouvernement et les régions s'évertuent à vouloir démontrer que l'insertion professionnelle serait meilleure pour les jeunes apprenti-es que pour les élèves de lycée professionnel.

Le poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel est stable depuis 2005 et en représente moins de 30 %¹. Le nombre d'élèves sortant de lycée professionnel après avoir obtenu un diplôme est plus élevé que les sortant-es de CFA.

L'argument d'une meilleure insertion

en choisissant l'apprentissage ne tient pas.

S'il est vrai que sept mois après le diplôme, le taux d'emploi des sortant-es de CFA est supérieur de 20 points² à celui des sortantes de la voie scolaire, l'écart n'est plus que de 4 à 5 points trois ans plus tard³. La seule lecture de ces chiffres et les conclusions qui en sont tirées cachent une tout autre réalité...

Plus d'un contrat d'apprentissage sur quatre est rompu avant son terme, c'est un sur deux en CAP. Si elles ne sont pas encore satisfaisants, **les sorties de la voie scolaire sont 2 à 3 fois moindres**⁴. Or, le taux d'insertion des non diplômé-es reste très inférieur à celui des diplômé-es. Pour s'insérer sur le marché du travail, l'obtention du diplôme est encore une garantie forte.

De plus, les apprenti-es ont de fait déjà connu les difficultés accompagnant la

recherche d'un employeur, comme la discrimination. Ainsi, presque un tiers des apprenti-es trouvent un emploi dans l'entreprise où ils ont effectué leur apprentissage. En dehors de cette situation, **les taux d'emploi sont au même niveau pour les scolaires.**

La spécialité de formation a un rôle important dans l'insertion des jeunes.

Le taux de chômage à trois ans varie de 3 % à 45 % selon la spécialité¹. Les formations dans le domaine de la production, dispensées fortement en apprentissage, présentent des taux de chômage trois fois moins élevés. Dans le tertiaire, les métiers actuellement plus porteurs sont

N'UTILISER QUE L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉ-ES COMME INDICATEUR N'EST PAS RECEVABLE SCIENTIFIQUEMENT

appris en CFA et pas en LP. Préférer offrir aux organismes privés les formations porteuses d'emploi et aux LP celles dont l'insertion est

incertaine participe de **choix politiques injustes**. Et ensuite, utiliser des indicateurs d'insertion professionnelle bruts sans en expliquer a minima les raisons relève du **non respect de l'enseignement professionnel public**.

Pour le SNUEP-FSU, les lycéens et lycéennes de l'enseignement professionnel n'ont rien à envier aux apprenti-es quant à l'insertion dans le monde du travail. Au contraire, l'entrée non sélective par contrat et la sécurité de parcours sont des avantages de leur scolarité.

Le SNUEP-FSU milite pour une nécessaire valorisation de la voie professionnelle publique sous statut scolaire, investissement pertinent pour la réussite des jeunes dans leur projet professionnel et pour la société en général.

¹ MEN-DEPP, Repères et références statistiques 2013

² MEN-DEPP, notes 13-15 et 13-16

³ CEREQ-Bref n°303 : interrogation 2010 de la Génération 2007

⁴ MEN-DEPP

BO n° 33 du 12 septembre 2013

- Actions éducatives
Concours d'affiches
« Agis pour tes droits » 2013
note de service n° 2013-139
du 2-9-2013

BO n° 33 du 12 septembre 2013

- Actions éducatives
Coupe nationale
des élèves citoyens 2014,
organisée par l'association Initia droit
note de service n° 2013-129
du 5-9-2013

MISE EN PLACE DE LA RÉFORME DE LA FORMATION DES ENSEIGNANTS ET CPE : >

La formation aux métiers de l'enseignement et de l'éducation et les conditions d'études des candidats aux concours avaient été particulièrement dégradées par la réforme engagée par le gouvernement précédent en 2009. Il était donc urgent de mettre en place une nouvelle réforme.

L'enjeu de cette année, année de transition, est particulièrement important. Les étudiants qui s'inscrivent dans les ESPE viennent de parcours très différents. En tenant compte des diverses situations vis-à-vis des concours ou du master, on ne dénombre pas moins de 14 « catégories » différentes, pour lesquelles les universités et les rectorats adoptent des règles et des dispositions très diverses ! Plusieurs milliers d'étudiants, issus de licence ou de master, qui se destinent aux concours des métiers de l'enseignement et de l'éducation, se trouvent ainsi confrontés à de grandes incertitudes et à des difficultés, qui peuvent compromettre leurs chances de réussite.

Pour garantir qu'aucun étudiant ne soit pénalisé par la réforme de la formation des enseignants et CPE, les organisations syndicales signataires appellent les ministres de l'Éducation Nationale et de l'enseignement supérieur à apporter au plus vite des réponses aux problématiques suivantes :

Conditions d'inscriptions des étudiants

Dans de nombreuses universités, les étudiants sont confrontés à des exigences d'inscription inadmissibles pour accéder à une formation leur permettant de préparer les concours. Quelques exemples particulièrement frappants : ici, on annonce aux étudiants déjà engagés dans un master enseignement, voire déjà diplômés, qu'ils doivent se réinscrire en 1^{ère} année du nouveau master MEEF pour accéder aux concours ; ailleurs, ce sont des Diplômes d'Universités aux droits d'inscription prohi-

bitifs (jusqu'à 1500 euros !) qui sont proposés, pour préparer les concours, aux étudiants titulaires d'un master ...

L'accès à une formation correspondant à leur situation (M1, M2, parcours adapté), qui prépare dans de bonnes conditions aux nouveaux concours, à un tarif ne dépassant celui de l'inscription en master, doit être un droit pour tous les étudiants.

Financements des étudiants .

Quant aux étudiants admissibles au concours exceptionnel 2014 et inscrits en M2, ils seront contractuels et réaliseront leur année en alternance. Ce statut, à vocation transitoire, est particulièrement lourd, car il combine la préparation de la 2^e partie du concours (admission), le master et un tiers de service d'enseignement ou d'éducation devant élèves. Il est indispensable que des discussions s'engagent immédiatement entre universités et rectorats afin que les contractuels et les EAP bénéficient de conditions de travail qui ne mettent pas en péril leurs chances de succès (proximité des lieux d'emploi ou de stage avec le lieu d'étude et de vie, compatibilité des emplois du temps universitaires et scolaires...). Il faut aussi rétablir dès maintenant les aides spécifiques aux candidats se présentant aux concours de l'enseignement.

Conditions d'études dans les masters MEEF

De grandes disparités dans le contenu des masters MEEF existent encore selon les universités (jusqu'à 25 % de variation sur les volumes horaires). Elles proviennent notamment d'un cadrage national insuffisant des masters et de l'absence de fléchage de moyens garantissant à tous les établissements, dont les difficultés budgétaires s'accroissent, des conditions satisfaisantes de mise en place des masters MEEF. La situation est encore aggravée par l'afflux, évidemment positif, mais inattendu, des étudiants dans de nombreux masters, qui se trouvent ainsi placés dans des conditions de fonctionnement très difficiles. >>>

*Communiqué
du SNUEP-FSU
SNESUP-FSU, SNES-FSU,
SNUEP-FSU, SNUipp-FSU,
UNEF
du 16/09/2013*

Il est urgent que soient prises des mesures conservatoires, permettant de garantir les ressources humaines et financières de la formation des enseignants dans tous les ESPE. Le comité de suivi de la formation des enseignants, que le MESR s'était engagé à créer, doit être installé sans délais, afin de pouvoir effectuer un bilan de la rentrée des ESPE dans chaque académie et le présenter au CNESER et au CSE dans les deux mois.

Plus généralement, les organisations signataires demandent que l'année transitoire 2013-2014 soit mise à profit pour :

- > **définir et mettre en œuvre un véritable dispositif de pré-recrutement**, accompagné d'un plan pluriannuel chiffré, pour garantir un vivier d'étudiants aux concours et permettre aux étudiants-candidats de se consacrer essentiellement à leurs études ;

BO n° 33 du 12 septembre 2013

- Charte de la laïcité à l'École
Valeurs et symboles de la République
circulaire n° 2013-144 du 6-9-2013
- Apprentissage
Entrée en apprentissage des élèves de moins de 15 ans à la rentrée scolaire et accès au dispositif d'initiation aux métiers en alternance (Dima)
circulaire n° 2013-143 du 10-9-2013
- Brevet professionnel
« Préparateur en pharmacie » :
modification
arrêté du 4-7-2013
J.O. du 23-7-2013
- Mention complémentaire
« Organisateur de réceptions » :
modification
arrêté du 9-7-2013
J.O. du 23-7-2013
- Actions éducatives
25^e Semaine de la presse et des médias dans l'École®
circulaire n° 2013-126 du 3-9-2013
- Actions éducatives
Soixante-dixième anniversaire de la Résistance, de la libération de la France et de la victoire sur la barbarie nazie (2013-2015)
note de service n° 2013-135
du 10-9-2013

- > **établir un chiffrage prévisionnel des besoins de recrutement** par académie (Professeurs des Ecoles) et par discipline (Professeurs des Lycées, Collèges et Lycées Professionnels), afin de répondre à la croissance démographique des élèves, compenser les départs en retraite et atteindre les objectifs de la Loi de refondation (150 000 recrutements sur 5 ans) ;
- > **mettre en œuvre une régulation nationale effective des masters MEEF** et des préparations publiques aux concours, qui assure une meilleure lisibilité des parcours vers les métiers de l'enseignement et une équité de traitement des étudiants sur tout le territoire national ;
- > **procéder sans délais à une revalorisation des métiers** de l'enseignement et de l'éducation, condition incontournable de l'augmentation d'attractivité de ces métiers. ■

BO n° 33 du 12 septembre 2013

- Jurys de concours
Nomination des présidents des jurys des concours externes et internes du CAPLP ainsi que des concours correspondants du Cafep et du CAER session 2014
arrêté du 30-8-2013
- Jurys de concours
Nomination des présidents des jurys des concours externe et interne de recrutement de conseillers principaux d'éducation (CPE) session 2014
arrêté du 30-8-2013
- Liste d'aptitude
Accès des directeurs d'établissement régional d'enseignement adapté et d'école régionale du premier degré au corps des personnels de direction au titre de l'année 2013
arrêté du 18-7-2013

BO n° 34 du 19 septembre 2013

- Formation en alternance
Dispositif d'initiation aux métiers en alternance
décret n° 2013-769 du 26-8-2013

PROGRAMMES D'HISTOIRE-GÉO : UN CHANGEMENT DE RÉGIME, MAIS PAS UNE RÉVOLUTION >

Le 28 août, le ministère informait les organisations syndicales de son projet d'aménagement des programmes d'Histoire-Géo en 1^{ère} et Terminale Bac Pro. Présenté au Conseil Supérieur de l'Éducation le 19 septembre, **les changements sont applicables immédiatement**. Cette précipitation s'explique aisément : dans cette matière, la seule avec le français qui a été maintenue en épreuve ponctuelle, les résultats se sont révélés à nouveau très faibles en juin dernier.

Il est vrai que le programme était lourd : 10 sujets d'étude obligatoires plus 3 au choix en éducation civique, à faire en une quarantaine d'heures, avec pour chacun au moins une situation (sur deux ou trois proposées) à traiter plus en détail. Par exemple « *Jean Jaurès et la grève de Carmaux* » dans le sujet « *Être ouvrier en France de 1830 à 1975* ». Les aménagements sont donc plutôt bien perçus par les enseignant-es, ce qui n'empêche pas un certain nombre de réserves.

Se débarrasser de certaines redondances a visiblement fait partie des objectifs. Les explications pour la mise en œuvre du programme sont donc souvent reformulées, parfois simplifiées. Mais elles ne changent guère le fond.

Le deuxième changement est moins important qu'en apparence : un thème d'histoire en première (« *La V^e République* ») et un thème de géographie en Terminale (« *Les mobilités de la population* »), sont supprimés ; mais le premier est transfé-

ré sur un des thèmes d'éducation civique, reformulé pour permettre une approche historique, et le deuxième intègre partiellement « *La France dans l'UE et dans le monde* ».

Le troisième changement concerne les situations à étudier : il y en avait trois en première, parmi lesquelles il fallait en traiter au moins une ; désormais, il n'en reste que deux. Si cela ne changera pas la pratique de la plupart des enseignant-es (les situations les plus fréquemment traitées sont maintenues), ces suppressions sont diversement appréciées : avec moins de choix, on peut regretter une réduction de la liberté pédagogique ou apprécier la simplification pour les élèves à l'épreuve du BEP « *renové* ».

Restent deux regrets souvent partagés : l'éducation civique a toujours un thème obligatoire et trois thèmes au choix. Ceux-ci ne tombant pas à l'examen, ils

sont très rarement traités. Leur maintien paraît donc bien peu pertinent. L'autre regret concerne certaines des situations supprimées : on y trouve les occupations d'usines

en 1936, le programme du Conseil National de la Résistance et Mai 68, qui seront donc abordés plus rapidement, voire superficiellement. À cela s'ajoute une reformulation concernant « *L'Union européenne et ses territoires* » : ne doivent plus être évoqués « *les grands débats qui le traversent* » mais seulement « *les contrastes territoriaux et les efforts entrepris pour les réduire* ». Aurait-on peur des enseignantes trop intéressé-es par les luttes sociales et trop tenté-es de mettre en perspective certains des enjeux actuels ?

secteur.educ@snuep.com

Secteur ÉDUC
SNUEP-FSU

BO n° 34 du 19 septembre 2013

- Brevet des métiers d'art « Orfèvrerie » : création et modalités de délivrance arrêté du 26-7-2013

BO n° 34 du 19 septembre 2013

- Certificat d'aptitude professionnelle « Aéronautique » : création et modalités de délivrance arrêté du 19-8-2013

À PROPOS DE LA CHARTE DE LAÏCITÉ....

Charte : Que l'on prenne un sens de charte (titre accordé) ou un autre (constitution accordée par un souverain) il s'agit bien d'un acte à caractère monarchique, non pas de concession sous la pression, mais tendant plutôt à imposer. Le mot peut donc être considéré comme désagréable.

On n'a pas le sentiment qu'il y ait vraiment eu concertation.

On oscille entre l'envie d'appliquer à cette charte le qualificatif de gadget et celui d'arme de guerre.

Le problème n'est pas de savoir s'il faut appliquer la laïcité : notre république est réputée laïque.

Le problème serait plutôt de savoir pourquoi cette charte ? Pourquoi à ce moment-là ? Dans quel but ?

Est-ce que la charte de la laïcité ne serait pas à la laïcité ce que le développement durable est à l'écologie ? Une imposture faite pour la communication !

En termes de laïcité nous sommes donc déjà « équipés » et le propos du gouvernement risque donc de correspondre à des calculs.

Faire « plaisir », d'abord.

Par exemple à ceux et celles qui réclament légitimement la « pratique » de la laïcité pour donner les moyens de faire avancer la lutte des femmes.

Mais aussi peut-être à ceux qui prennent la laïcité comme point d'appui pour des « luttes » et des idéologies moins avouables. Bien sûr rien n'est écrit dans ce sens, mais un certain non-dit pour ne pas dire, un non-dit certain, permet à ceux qui veulent en faire une arme contre "certains étrangers et leurs pratiques religieuses"... de le faire en ayant simplement l'air de souscrire à ce que préconise ce gouvernement. Bien sûr l'extrême-droite (E-D) n'a besoin de personne pour s'emparer de tout ce qui peut la servir, mais encore faut-il ne pas lui ouvrir (maladroitement ?) des portes.

Masquer les problèmes économiques en donnant l'illusion d'agir, ensuite.

On pourrait donc croire à une perfide pêche aux voix par démagogie ! Personne ne croit plus en l'angélisme et en la naïveté des hommes politiques. La politique de l'actuel ministre de l'intérieur nous glisse dans l'esprit un doute quant aux raisons réelles du choix de cette charte et de la campagne menée autour : sincérité et conviction ou bien calcul électoral ? Réelle volonté de traiter des problèmes ou bien effet d'annonce ?

En dehors d'une efficacité plus supposée que réelle, on peut regretter que le ministre recommande que la charte accompagne le règlement intérieur des lycées.

Le ministre veut-il faire croire qu'il est inconscient de l'existence de dérives qui apparaissent déjà ici ou là : introduction d'éléments proches de la charte dans le RI avec rappel aux

adultes que cela les concerne aussi ! (une insulte)

On voit déjà d'ici tout ce que les anti-syndicalistes pourraient en tirer.

Le pouvoir actuel qui prend la suite de celui du tandem Sarkozy-Fillon (le deuxième vient, lui, de faire un appel ouvert aux électeurs de l'E-D) mais aussi de plus loin, la suite du gouvernement Jospin qui a déjà fortement favorisé l'enseignement privé (accords Cloupet-Lang), ne se sent pas laïque au fond.

La loi de 1905 avait déjà été amoindrie en 1907, de nombreuses occasions de retour en arrière se sont présentées, et cela ne préoccupe pas ce gouvernement.

La charte de la laïcité, ne sert en rien à empêcher que l'on continue de détricoter la nécessaire œuvre de séparation des églises et de l'état, que l'on continue de transformer notre société en une société de communautés juxtaposées avec un risque d'apparition de ghettos.

La laïcité est théoriquement faite pour mettre en valeur ce que nous avons en commun.

>>>

NOTRE RÉPUBLIQUE EST RÉPUTÉE LAÏQUE

>>> Prendre le risque de créer les conditions de la stigmatisation, ce n'est pas œuvrer à la laïcité.

Et puisqu'en 2017 nous pouvons tout craindre, donner dès 2013 les moyens à l'E-D montante de vaincre par leurs idées est-il bien responsable ?

La laïcité est aussi un point de départ du respect des opinions et de la morale de chacun et non d'une morale imposée et unique, carcan de l'opinion autorisée. Objectif atteint avec la charte ?

TM
Rouen

Madame la directrice,

La loi Sauvadet dite de résorption de la précarité a été mise en œuvre dans l'Éducation nationale pour la première fois au mois de juin avec la création de concours réservés. Cela ne s'est pas passé sans difficultés, en particulier concernant la prise en compte des services antérieurs pour l'éligibilité. Les problèmes rencontrés, sur lesquels nous vous avons alerté en CTM notamment, sont à la fois conséquence de la rédaction de la loi, du refus de la tenue des instances représentatives, de l'insuffisance de personnels dans les services des examens et concours dans les rectorats, mais aussi des pratiques de l'administration en particulier concernant les interruptions de contrat non justifiées.

Dans le même temps, le recrutement de non-titulaires enseignants, CPE et Co-Psy se poursuit, dans des conditions toujours plus difficiles. Les inégalités de traitement entre les académies sont flagrantes (rémunération, condition d'emploi, durée des contrats...). Le projet de modification du décret de 1981 sur les contractuels (d. 81-535) et d'abrogation du décret de 1989 sur le recrutement de vacataires (d. 89-497) sont toujours lettre morte.

En cette rentrée et avant que ne commence la deuxième session des concours réservés, nous souhaitons vous rencontrer afin d'échanger sur le bilan des concours réservés (conditions d'éligibilité, bilan quantitatif...) mais aussi sur les conditions d'emploi et de rémunération des non-titulaires en poste.

En vous remerciant pour l'attention que vous porterez à notre demande, nous vous prions d'agréer, Madame la directrice, l'expression de nos salutations distinguées.

Lettre SNES, SNEP, SNUEP-FSU
à la DGRH,
le 26 septembre 2013

QUESTION/RÉPONSE

Racheter ses années de non-titulaires, c'est possible ?

Question : Je suis néo-titulaire et je souhaite racheter mes années de non-titulaires. On m'a dit qu'il n'y avait plus de démarches à faire. Pourriez-vous me dire si quelque chose a changé sur le sujet ou si les néo-titulaires ont bien toujours nécessité de faire une demande dans un délai d'un an à compter de leur titularisation ?

Réponse : À ce jour, pour la validation des services de non-titulaires tout dépend de la date de titularisation de l'agent.

Si la titularisation a lieu après le 1^{er} janvier 2013 la validation est supprimée. Pour les fonctionnaires titularisés au plus tard le 1.01.2013, les services d'auxiliaire, de temporaire, d'aide ou de contractuel peuvent être pris en compte si la validation a été autorisée et si elle est demandée dans les 2 années qui suivent la date de titularisation. L'agent dispose d'un délai d'un an pour accepter ou refuser la notification. S'il accepte des cotisations rétroactives seront à verser. Elles annuleront les services correspondants dans le régime de l'IRCANTEC.

TEXTE ACTION DU CN des 3 et 4 octobre 2013

Le gouvernement Ayrault poursuit la politique de son prédécesseur concernant les réductions des déficits publics accentuant sa politique d'austérité qui a pourtant montré son inefficacité. Il fait passer dans l'opinion publique l'idée que sa politique commence à porter ses fruits en s'appuyant sur la légère reprise constatée au deuxième trimestre (0,5 % de croissance), alors que l'emploi continue à chuter et que, globalement, la consommation reste en berne du fait des problèmes de pouvoir d'achat. En fait, le chômage ne baisse pas, la précarité augmente même et les conditions de vie continuent à se dégrader pour des millions de citoyens et citoyennes, cette situation est intolérable.

C'est dans ce contexte que le gouvernement a présenté son budget pour 2014. Les orientations entamées en 2013 se poursuivent et s'intensifient : réduction des déficits publics en privilégiant la réduction des dépenses de l'État et prélèvements supplémentaires sur les ménages. Il prévoit ainsi une diminution de 15 milliards des dépenses publiques. Les ménages quant à eux vont supporter l'essentiel de cet effort avec 6 milliards d'euros supplémentaires à leur charge. Le

gouvernement continue donc de privilégier, au nom de la compétitivité, les entreprises et leurs actionnaires aux dépens des salarié-es, politique qui n'a pas fait ses preuves à ce jour. Le SNUEP-FSU continue de revendiquer une vraie réforme fiscale.

Les campagnes pour les élections municipales de 2014 ont démarré dans un contexte de politiques générales d'austérité. Dans ce cadre, il est impossible, et le gouvernement le sait, d'améliorer les conditions de vie des individu-es ; les cadeaux aux entreprises sont et seront de fait préférés à l'amélioration des conditions sociales et sociétales. Pour éviter les vrais débats de société, le gouvernement utilise, comme l'avait fait son prédécesseur, de faux débats et de faux arguments relatifs au « sécuritaire » ; pire, il stigmatise une population déjà fortement opprimée la rendant responsable des problèmes de notre société.

Et toujours la recherche de boucs émissaires. Les récentes prises de positions de Manuel Valls, ministre de la République, sont alarmantes : en affirmant que « seule une minorité [des Roms] cherche à s'intégrer » et que leur « mode de vie » est en « confrontation » avec celui des populations locales, la stigmatisation des populations pauvres d'Europe orientale est une nouvelle fois encore un mauvais faux-fuyant. Ou comment des populations pauvres deviennent les boucs émissaires d'une politique libérale, en échec permanent en Europe et plus largement dans le monde. Ces déclarations dangereuses permettent d'ouvrir des polémiques et de faire oublier que les recettes économiques à l'œuvre génèrent pauvreté, inégalité, indigence. Dans le même temps, la propagation de la haine à l'encontre d'une population ne saurait constituer une réponse à la crise. Mais par ce biais, la montée de l'extrême droite en France, de par sa banalisation, est en route. Ces discours qui aboutissent à masquer les réalités des échecs économiques et à stigmatiser des pauvres nourrissent la haine de l'autre. **Le SNUEP-FSU condamne fermement la banalisation des discours xénophobes qui visent à faire oublier un contexte politique désastreux.** >>>

BO n° 34 du 19 septembre 2013

- Actions éducatives
Prix des droits de l'homme
René Cassin 2013-2014
note de service
n° 2013-145 du 17-9-2013
- Haut conseil
de l'éducation artistique et culturelle
Composition et fonctionnement
décret n° 2013-783 du 28-8-2013
- Relations école-famille
Opération « Ouvrir l'École aux parents
pour réussir l'intégration »
année scolaire 2013-2014
circulaire n° 2013-147 du 26-8-2013
- Brevet des métiers d'art
Règlements d'examen, définitions
d'épreuves et période de formation
en milieu professionnel :
modifications arrêté du 24-7-2013

>>> Le projet de réforme sur les retraites s'inscrit pleinement dans les choix politiques de l'ancien gouvernement. Pourtant, les membres de l'actuel gouvernement et, de fait, ceux du PS avaient fortement critiqué les réformes de 2003 et 2010. Critiques qui portaient notamment sur le report à 62 ans du départ considéré comme une mesure idéologique, le patrimoine et le capital peu taxés, la pénibilité au travail non prise en compte, l'injustice vis-à-vis des classes les plus modestes... Aujourd'hui rien n'est remis en cause. **Le SNUEP-FSU exige que le gouvernement revienne sur les réformes précédentes.**

Même si un compte pénibilité est créé, ce qui va dans le bon sens, les efforts de cette nouvelle réforme porteront effectivement sur les salarié-es. Elle adresse aux plus jeunes un message inquiétant refusant de prendre en compte le recul de l'accès à un emploi stable, l'augmentation de la durée des études, elle ne traite pas de l'aménagement des fins de carrière, des fonctionnaires polypensionné-es... Le SNUEP-FSU refuse tout allongement de la durée de cotisation qui revient à faire reculer l'âge de départ à la retraite et implique une nouvelle baisse du niveau des pensions.

Non ce n'est pas aux salarié-es et aux retraité-es de payer la crise et de fournir tous les efforts, alors que les entreprises ne participeront pas à l'effort de financement. **Le SNUEP-FSU considère qu'il faut continuer l'action sous toutes ses formes dans un cadre le plus unitaire possible et sur la durée.**

Le SNUEP-FSU appelle les personnels de LP, SEP, EREA, SEGPA et les retraité-es à participer aux actions et manifestations la semaine d'actions du 7 au 11 octobre, notamment à la journée du 8 octobre pour lutter contre cette réforme des retraites. Le SNUEP-FSU s'inscrit dans la journée d'action unitaire (CGT, FSU, Solidaires, FO) du 15 et appelle les personnels à participer aux actions intersyndicales dans les départements. Le SNUEP-FSU appelle les retraité-es à s'adresser individuellement aux parlementaires de leur circonscription comme le demande la FGRFP.

PLF 2014 dans l'Éducation

Le projet de loi de financement 2014 prévoit la création de 8 804 équivalents temps plein (ETP) et une augmentation de 1,28 % du budget EN par rapport à 2013 (45,1 milliards d'euros).

La récupération de plus de 2 000 ETP avec la fin du système de décharges pour les enseignant-es débutant-es n'ayant pas bénéficié d'une formation initiale permet au ministère d'attribuer plus de 10 000 ETP en direction des enseignant-es stagiaires. Seuls 240 ETP sont crédités pour l'augmentation du nombre de postes dans le premier et le second degré. Avec plus de 11 000 établissements publics et privés dans le secondaire et la reconduction de la priorité aux 53 000 écoles, l'effet sur les conditions de travail et d'accueil des élèves sera insignifiant, pour ne pas dire inexistant. Les 6 400 EAP supplémentaires prévus en 2014 ne permettront pas à eux seuls de résoudre la crise du recrutement des enseignant-es. La situation des personnels administratifs, médicaux et sociaux ne sera guère mieux avec 150 ETP supplémentaires prévus, soit un pour 75 établissements...

Pour le second degré, le ministère crée 12 000 contrats aidés destinés au renforcement de la présence d'adultes dans les établissements. Pour autant, ceux-ci seront uniquement là pour améliorer le climat scolaire pour une meilleure sécurité dans les établissements. Sans réelles indications sur leurs formations et leurs missions. Rien n'est dit sur un possible rôle éducatif. Pour le SNUEP-FSU, l'école a avant tout besoin d'enseignant-es formé-es et d'assistant-es d'éducation en nombre, ayant comme mission première l'accompagnement éducatif.

Concernant l'accueil d'élèves handicapés à l'école, le SNUEP-FSU prend acte de la création de 350 ETP d'AVS, la mise en place du CDI pour les AVS en contrat depuis 6 ans ainsi que la mise en place >>>

BO n° 35 du 26 septembre 2013

- Bourses
Bourses au mérite
circulaire n° 2013-141 du 19-9-2013

>>> d'une formation pour ces personnels. Pour autant, ces mesures ne doivent pas être une fin en soi. Les AVS-CUI relevant du droit privé, sont exclus du dispositif de CDIisation. Le SNUEP-FSU réclame leur intégration dans le dispositif de résorption de la précarité et dénonce les politiques de recours à ces types de contrats par les Conseils Généraux et les Conseils Régionaux en lieu et place des contrats de droit public. Pour le SNUEP-FSU, les fonctions d'AVS doivent être exercées par du personnel formé, à temps plein lorsque souhaité, sous statut de fonctionnaire, seul moyen de garantir le service public dans l'accompagnement des élèves.

Les besoins sont toujours criants et des moyens supplémentaires en nombre sont nécessaires.

La volonté affichée du renforcement de l'offre d'internat pour les lycéen-nes professionnel-les privilégie les lycées et campus des métiers. Pour le SNUEP-FSU cela est insuffisant et illustre un manque d'ambition réelle pour l'EPP : l'offre d'internat doit être développée dans tous les LP, SEP, SEGPA et EREA de la formation initiale publique. Aussi, le développement de 6 000 places dans les internats dits de

la réussite n'est que le prolongement de la politique des internats d'excellence mis en place par Nicolas Sarkozy.

Dans la continuité de la loi de refondation, le gouvernement met en place un programme d'investissements d'avenir. Ce programme est considéré comme un appui aux entreprises et, sous couvert de lutte contre le décrochage, participe à la création des « campus des métiers ». L'objectif affiché est l'employabilité..., terme que le SNUEP-FSU ne pensait pas voir réapparaître dans un document d'orientation de l'EN.

Pour le SNUEP-FSU, le PLF 2014 ne reflète en rien la priorité affichée pour l'école et ne rompt pas avec la politique du tout pour l'entreprise au détriment des élèves et de leur formation professionnelle et citoyenne.

Des salaires gelés

L'annonce du gel du point d'indice n'induit pas une relance de l'économie par la consommation, du moins pour les fonctionnaires concernés : ce gel dure depuis le 1^{er} juillet 2010.

Aujourd'hui, les négociations salariales engagées par le gouvernement n'offrent pas satisfaction au SNUEP-FSU : elles ne concernent pas l'ensemble >>>

BO n° 35 du 26 septembre 2013

- Mutations
Candidatures à des postes dans les établissements d'enseignement français en Andorre au titre de l'année scolaire 2014-2015
note de service n° 2013-140 du 9-9-2013
- Accès aux corps des filières non enseignantes
Organisation des recrutements réservés prévus à la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
note de service n° 2013-0016 du 6-8-2013

BO n° 35 du 26 septembre 2013

- Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle
Composition et fonctionnement
décret n° 2013-783 du 28-8-2013
- Relations école-famille
Opération « Ouvrir l'École aux parents pour réussir l'intégration »
année scolaire 2013-2014
circulaire n° 2013-147 du 26-8-2013
- Baccalauréat professionnel
« Accompagnement, soins et services à la personne », option A « à domicile », option B « en structure » :
modifications arrêté du 24-7-2013
- Vacance de postes
Postes vacants à la Fédération française du sport universitaire à la rentrée 2013-2014
avis du 4-9-2013

>>> de la Fonction publique d'État, mais uniquement les catégories C des 3 Fonctions publiques. S'il est important de revaloriser les grilles de plusieurs millions d'agents aux faibles salaires, il s'agit aujourd'hui d'ouvrir des négociations pour toute la Fonction publique. La dégradation du point d'indice par rapport à l'inflation contribue à la baisse de notre pouvoir d'achat depuis plus de 20 ans plaçant le salaire des enseignant-es français-es parmi les plus bas de ceux de l'Europe (voir rapport OCDE). Pour le SNUEP-FSU une véritable revalorisation doit passer par la mise à plat des grilles de rémunérations et des rythmes d'avancement uniformisé pour toutes et tous sans avancement sélectif pour arriver à :

- > une entrée dans le métier à l'indice 540 soit 2 500 euros brut,
- > la création d'un échelon supplémentaire à l'indice terminal 963, soit un salaire brut de 4 436,78 euros,
- > un rythme d'avancement rapide en début de carrière et identique pour tous : le 8^e échelon en 9 ans à l'indice 804 – indice supérieur à celui actuel du 7^e de la Hors Classe – ce qui représente ainsi 80 % du salaire maximum revendiqué,
- > la rétribution de l'heure supplémentaire obligatoire en fonction de l'indice de l'enseignant et majorée de 25 %,
- > l'intégration de toutes les indemnités dans le traitement indiciaire,
- > le rattrapage du pouvoir d'achat par l'augmentation de la valeur du point d'indice,
- > la suppression de la hors classe.

La lettre commune envoyée à M. Lebranchu ne suffira pas pour changer la donne. Seule une action d'envergure Fonction publique permettra de peser dans les débats et participera à supprimer le gel du point d'indice.

Rentrée 2013

L'enseignement professionnel annoncé un temps comme l'une des priorités du ministre est en réalité le grand oublié de cette rentrée 2013. Il est urgent de sortir du discours et de passer aux actes, les attentes des personnels et des

élèves des LP, SEP, EREA et SEGPA sont nombreuses. Or les problèmes perdurent en cette rentrée.

Cette première rentrée de « *la refondation* » est certes accompagnée de la création de 7 500 postes mais les lycées professionnels en seront privés. C'est pourtant dans l'enseignement professionnel que se concentrent le plus de difficultés et c'est à cette voie que l'on demande de faire réussir les jeunes des milieux les plus populaires et les plus éloignés de la culture scolaire.

S'attaquer aux inégalités scolaires, fortement corrélées aux inégalités sociales, c'est donc développer les parcours de réussite en lycée professionnel, favoriser les poursuites d'études et ouvrir l'enseignement professionnel aux études supérieures.

Ces objectifs affichés par le ministre ne pourront être atteints que si l'on y met des moyens humains, pédagogiques et financiers. Or, force est de constater, que les moyens n'y sont pas : **aucun moyen supplémentaire n'est prévu pour traiter du décrochage scolaire** en lycée professionnel alors que la réforme du « *Bac Pro en 3 ans* » a mis en difficulté un bon nombre de jeunes. **Il n'y a pas d'amélioration non plus en ce qui concerne l'orientation des élèves** qui ne sont pas, ou mal, affectés à l'entrée de la voie professionnelle.

Éducation prioritaire

Les risques d'une dé-labelisation, prônée par le rapport de la concertation en septembre 2012 et le recentrage de la carte sur un très faible nombre d'établissements sont à craindre dans les évolutions à venir. Si tel était le cas, les premiers établissements à sortir de l'éducation prioritaire seraient certainement les LP. Le SNUEP-FSU, avec la FSU, appelle les collègues qui exercent en éducation prioritaire à investir la ½ journée banalisée puis les Assises académiques et de porter un projet ambitieux pour l'éducation prioritaire : des mesures concrètes pour assurer la réussite de tous, pour améliorer les conditions de travail et favoriser la stabilité des équipes, à l'opposé des fondements délétères du label ÉCLAIR. >>>

>>> Il appelle les collègues à remplir l'enquête en ligne de la FSU. Dans l'imédiat, le SNUEP-FSU exige du MEN qu'il impose, dans tous les établissements ÉCLAIR, une répartition équitable de la part modulable de la prime entre tous les personnels.

Bilan réforme de la voie pro

Malgré nos demandes récurrentes, le ministère n'a fait ni de bilan global de la réforme de la voie professionnelle ni de bilans relatifs à ses nombreux dispositifs (CCF, épreuve de contrôle etc.). Malgré ses annonces médiatiques, le ministère ne prend aucunement la mesure de l'urgence et de l'importance de remettre à plat cette réforme tant ses effets ont dégradé les conditions de travail des enseignant-es et d'apprentissage des élèves.

Pourtant, lors d'une audience à la DGESCO en juin, il nous avait été dit qu'un groupe de travail enseignement professionnel, dans le cadre d'un travail sur les 3 voies du lycée, serait mis en place dès septembre et que le SNUEP-FSU serait partie prenante de la réflexion. À ce jour, nous n'avons reçu aucune information officielle à ce sujet. Dans ce cadre, Le SNUEP-FSU a envoyé 2 demandes d'audience, au ministère et à la DGESCO, de façon que les organisations syndicales (OS) et l'ensemble des personnels soient consultés.

Contrôle en cours de formation

Les nombreuses interventions du SNUEP-FSU au niveau du ministère (lettre au ministre, audience, pétition, enquête ...) ont permis de rouvrir ce dossier. Le ministère a annoncé qu'une consultation aurait lieu dans les prochains jours avec les organisations syndicales : plusieurs scénarii nous seraient proposés pour simplifier les modalités de certification pour le Bac Pro. Le SNUEP-FSU rappellera ses mandats et la nécessité d'apporter une réponse rapide aux problèmes posés par le CCF. Le SNUEP-FSU considère que l'ensemble des collègues doivent être consultés sur les changements à venir. Il est déjà intervenu en ce sens au niveau de la DGESCO.

Pour peser dans la discussion à venir, le SNUEP-FSU lancera une campagne après

les vacances de la Toussaint sous forme d'une semaine d'action la plus unitaire possible. Il contactera les OS de l'intersyndicale pour discuter les modalités d'action qui pourraient être mises en place au plus près des collègues.

Dès à présent, le 8 pages CCF doit devenir un outil militant pour mener le débat et mobiliser les collègues sur le terrain lors de réunions (heures d'info syndicale, réunion syndicale, stage, ...).

Formation professionnelle et apprentissage

La prochaine réforme sur l'alternance et la formation professionnelle est en cours de discussion dans le cadre de groupes quadripartites (État, régions, organisations syndicales, organisations patronales). Les partenaires sociaux devraient parallèlement déboucher sur un nouvel accord interprofessionnel qui notamment préciserait la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF). Ce compte pourrait être ouvert aux jeunes à partir de 16 ans. Les représentants du ministère de l'Éducation nationale ont d'ailleurs présenté le projet de dispositif de rattrapage pour les jeunes de 16 à 24 ans sortis du système scolaire sans avoir acquis le socle de compétences et de connaissance. Il consisterait à verser au compte un droit de retour en formation initiale. Ce dispositif s'inscrira dans le cadre du CPF et l'Éducation nationale assistera aux prochaines réunions du groupe quadripartite. Le SNUEP-FSU considère que l'ouverture aux jeunes de moins de 18 ans de ce compte serait dangereux à la fois pour ces jeunes et pour l'enseignement professionnel. Le SNUEP-FSU demande un réel droit de retour en formation initiale sous statut scolaire. Pour cela le ministre doit trouver les moyens pour rendre ce droit effectif. Le SNUEP-FSU a déjà demandé avec la FSU à être consultés préalablement à la rédaction du prochain décret. Le SNUEP-FSU rappelle que la mise en place de la formation différée ne doit pas être un moyen pour l'éducation de se désengager encore d'avantage de la formation professionnelle initiale des jeunes, le ministère doit mettre les moyens >>>

BO n° 35 du 26 septembre 2013

- Brevet des métiers d'art de la gravure
Abrogation
arrêté du 26-7-2013
J.O. du 30-8-2013
- Recrutement
Appel à candidature pour le recrutement d'inspecteurs généraux de l'Éducation nationale
avis du 17-9-2013

BO n° 36 du 3 octobre 2013

- Lycées des métiers
Liste des établissements labellisés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2012
arrêté du 11-9-2013
- Vie scolaire
Prévention et lutte contre le harcèlement à l'École - modificatif
circulaire n° 2013-154
du 26-9-2013
Informations générales
- Vacances de postes
Enseignants du second degré en Nouvelle-Calédonie rentrée scolaire australe
février 2014
avis du 26-9-2013

>>> en termes de prévention. À l'heure actuelle, 50 % des jeunes décrocheurs sont issus de la voie pro. Bien que le nombre de décrocheurs sous statut scolaire soit bien inférieur à celui des ruptures de contrats d'apprentissage, ce décrochage s'est aggravé avec la réforme du Bac Pro 3 ans ; il est temps d'en tirer un réel bilan.

Vers une nouvelle relance de l'apprentissage par le gouvernement

Alors que le contexte économique reste très morose, que le chômage reste important et que la signature des contrats d'apprentissage est en baisse de 18 % (sur les 7 premiers mois de l'année 2013), le gouvernement se fixe comme objectifs 500 000 apprenti-es pour 2017 et le futur accord ANI pourrait réactiver un énième plan de relance de l'apprentissage. Le SNUEP-FSU rappelle fermement son opposition au développement de l'apprentissage, aux mixages des parcours et des publics, ses mandats et la nécessité de promouvoir des parcours complets de formation professionnelle sous statut scolaire.

Le SNUEP-FSU dénonce aussi les choix du gouvernement relatifs aux répartitions des spécialités dispensées en apprentissage et celles dispensées en lycées professionnels publics. En effet, donner aux organismes privés et au CFA les formations porteuses d'emplois et aux LP celles dont l'insertion est très incertaine participent de choix politiques injustes et inacceptables.

Le SNUEP-FSU milite pour une valorisation de la voie professionnelle publique sous statut scolaire, investissement pertinent pour la réussite des jeunes dans leur projet professionnel et pour la société en général.

Campus des métiers

« *Le rapport annexé au projet de loi d'orientation et de programmation inscrit les campus des métiers et des qualifications dans le cadre de la valorisation de la voie professionnelle afin qu'ils contribuent au redressement productif des territoires. Il regroupera sur un lieu emblématique des acteurs*

divers dans un partenariat renforcé de formation : des lycées professionnels et polyvalents, certains pouvant être labellisés « lycées des métiers » ; des centres de formation d'apprentis, des organismes de formation initiale et continue privés ou publics, des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des laboratoires de recherche. Il reposera sur un secteur d'activité, pôle de compétitivité régional, soutenu par la collectivité pour répondre à des besoins économiques et sociaux du territoire. Il proposera une diversité de services : hébergement de grande qualité, accès à des activités associatives, sportives et culturelles. Il établira aussi des liens privilégiés avec les entreprises locales : notamment afin d'y réaliser des prototypes, mais aussi par la mise à disposition des plateaux techniques du campus."

Le SNUEP-FSU n'accepte pas les dispositifs qui détournent les lycées professionnels de leur mission essentielle et première : l'enseignement.

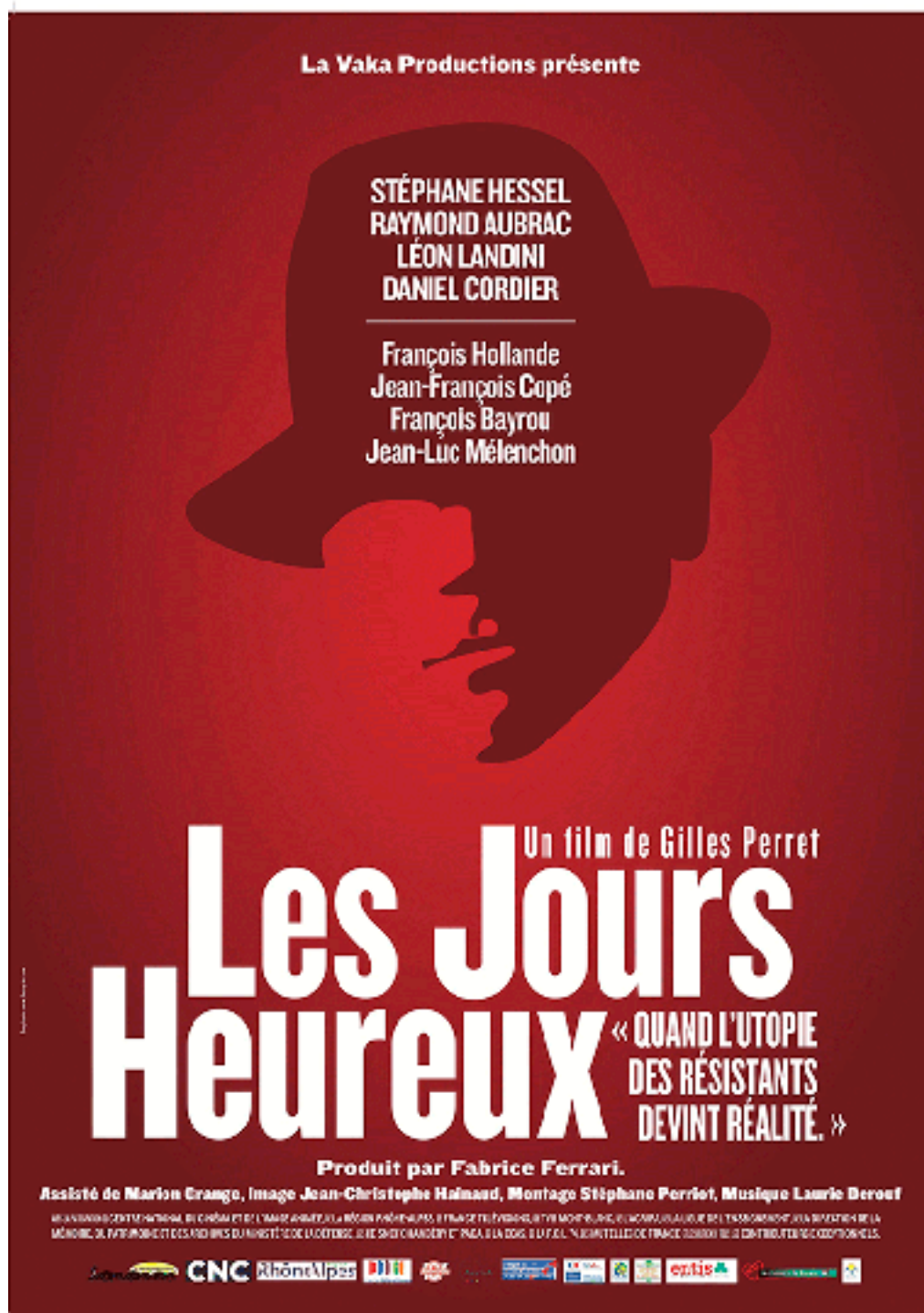
L'affichage du gouvernement de valoriser l'enseignement professionnel public passerait donc par la création de campus des métiers et des qualifications ! Mais derrière l'affichage, la réalité est tout autre... Il s'agit de contribuer au redressement productif du territoire en renforçant l'adéquation formation/emploi autour des pôles de compétitivité régionaux.

Le campus des métiers diluera la voie professionnelle initiale, publique, sous statut scolaire dans un ensemble hétéroclite d'organismes de formation.

Si la dotation des académies et les aides régionales abondent fortement ce dispositif, cela se fera au détriment de tous les EPLE qui n'en font pas partie (la majorité). Elle augmentera donc les inégalités entre les établissements et entre les territoires.

Une fois de plus c'est la recherche de compétitivité et les besoins économiques des entreprises qui sont privilégiés. Les jeunes pourront-ils encore choisir leur métier ? Cela préfigure-t-il la nouvelle étape de la décentralisation ? **Le SNUEP-FSU est donc particulièrement sceptique sur l'intérêt de ce nouveau dispositif. ■**

Site :
<http://lesjoursheureux.net/>
Bande-annonce en lecture
ou en téléchargement sur
Dailymotion :
<http://www.dailymotion.com/video/x14nju7>



LES JOURS HEUREUX

Quand l'utopie des résistants devint réalité

Entre mai 1943 et mars 1944, sur le territoire français encore occupé, seize hommes appartenant à tous les partis politiques, tous les syndicats et tous les mouvements de résistance vont changer durablement le visage de la France. Ils vont rédiger le programme du Conseil National de la Résistance intitulé magnifiquement : « *Les jours heureux* ». Ce programme est encore au cœur du système social français puisqu'il a donné naissance à la Sécurité sociale, aux retraites par répartition, aux comités d'entreprise, à la liberté de la presse, etc.

Film documentaire militant recommandé aussi bien par la FSU que par la Ligue des droits de l'homme, qui peut servir d'appui aux enseignant-es pour expliquer cette période, mais aussi les piliers actuels de notre société.

Il faut solliciter les salles d'exploitation cinématographique de votre ville, si vous voulez emmener vos élèves. Il sort en salle le 6 novembre.